

# Mensuel

n°219  
AVRIL 2021

[www.ville-lacrecche.fr](http://www.ville-lacrecche.fr) •  Ville de La Crèche

p.3

**Dossier**

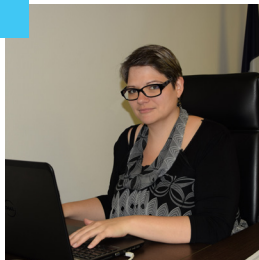
L'avenir des cimetières  
se dessine

p.2

Rejoignez le club  
#JMLaCreche !

p.7

La V94 en Haut  
Val de Sèvre



Les beaux jours sont là ! Chacun commence à s'activer à la préparation des jardins, faisant oublier un peu cette situation qui n'en finit pas.

Mais les dirigeants des associations s'impatientent. Les échéances que nous avions envisagées sont à nouveau repoussées. La reprise que nous espérions en avril, n'est pas à l'ordre du jour. Les salles municipales restent fermées. Seules les activités extérieures sont autorisées, non sans contrainte.

Vous aurez d'ailleurs certainement remarqué que des groupes envahissent les espaces publics. Et oui, ce besoin de contact, de maintenir le lien social, fait que les responsables d'associations se creusent la tête pour inventer une nouvelle

**INVENTER  
UNE NOUVELLE  
ORGANISATION**

organisation, assurer la continuité de leurs activités et permettre à leurs adhérents de se retrouver. Ainsi, en accord avec la Municipalité, le Roller s'entraîne sur la piste du stade Groussard, le Twirling au stade de Breloux et K'danse dans le centre bourg aux halles. Malgré tout, des projets émergent, notamment au 42 rue Barilleau. Les bénévoles de l'association Accueil et Solidarité vont prendre possession de leur nouveau local et l'association Voisin

**UN JARDIN  
PARTAGÉ**

Voisine Zéro Déchet va y créer un jardin partagé, avec une quinzaine de Créchois qui ont répondu à un appel à volontaire. Une belle complémentarité sur ce site.

Au service vie associative, pas de relâche. Les sollicitations des associations sont nombreuses en accompagnement. Nous réfléchissons à une communication qui leur permettra de s'adresser aux Créchoises et aux Créchois, de promouvoir leurs activités et recruter de nouveaux membres. Viendra ensuite rapidement la préparation du forum en septembre.

Merci aux bénévoles associatifs qui poursuivent leur engagement en permettant aux plus jeunes de bénéficier d'activités et en maintenant ce lien social dont nous avons tant besoin dans notre vie quotidienne. Poursuivons nos efforts, en maintenant les gestes barrières, et mettons toutes les chances de notre côté pour nous retrouver au plus vite. Prenez soin de vous. À très bientôt.

**Laetitia HAMOT**  
Maire de LA CRÊCHE

**Évelyne AUZURET**  
Adjointe à la Maire, déléguée à la vie associative, éducation populaire et communication

## ZOOM



## Rejoignez le club "Je m'implique à La Crèche" !

**La Municipalité a créé le club #JMLaCreche, à l'attention des habitant-e-s concerné-e-s par la gestion et la vie de la Commune.**

Le club #JMLaCreche est un groupe d'habitants, de professionnels, de membres associatifs, librement inscrits et volontaires, qui peuvent être susceptibles d'intégrer, selon leur choix et/ou suite à un tirage au sort au sein de ce club, un comité technique pour tel ou tel projet de la Commune.

Grâce au club, les Créchois-e-s pourront s'impliquer pour la Ville, en co-construisant son avenir avec les élus, et seront placés au centre du processus décisionnaire.

Les membres joueront un rôle dans la vie de La Crèche et pourront faire bénéficier l'équipe municipale et les autres participants de leur expertise d'habitant-e.

### Associer le club à la vie de la Commune

Intégrer le club #JMLaCreche permettra aux membres de participer à la vie de la

Commune. Ils seront invités à tous les temps forts de la vie municipale (Conseils Municipaux, manifestations...) et en lien avec la démocratie participative (conférences, ciné-débats...). Ils seront également informés en avant-première, notamment avec la création d'une newsletter, consacrée à la participation citoyenne.

Pour rejoindre le club, il suffit de remplir le bulletin d'inscription, prochainement distribué dans chaque foyer ou de s'inscrire en ligne !

**Renseignements et inscriptions :**  
[www.ville-lacrecche.fr](http://www.ville-lacrecche.fr), rubrique **Vie municipale/Projets et actualités/Participation citoyenne**.

## Parkings du Champ de Foire et de la Gare



### Pensez-y !

Afin d'éviter les stationnements trop longs, sur les places longeant l'avenue de Paris, il est rappelé que 2 parkings sont accessibles et à proximité des commerces du bourg : **le Champ de Foire (une centaine de places) et la Gare (une vingtaine de places)**.

D'autre part, les établissements qui reçoivent du public, pour une durée excédant 15 minutes, sont invités, lors de la prise de rendez-vous, à **orienter leur clientèle de préférence vers ces parkings**.

Merci de votre compréhension.

## DOSSIER



# L'avenir des cimetières créchois se dessine

**Entamée de longue date par les précédentes Municipalités, la réflexion concernant l'évolution des cimetières créchois a entamé une accélération significative, avec la création du comité consultatif "cimetières", actée lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre dernier.**

L'objectif de ce comité, composé de 18 membres – élus, agents municipaux, habitants volontaires, membres associatifs – est d'examiner les différentes problématiques des lieux d'inhumation de la Commune : augmentation des emplacements disponibles, conception des aménagements paysagers, réglementation et tarifs...

La Ville dispose de 2 cimetières communaux, situés dans le bourg et à Chavagné. Le premier, malgré l'impression d'espaces "vides" mais déjà concédés, est arrivé au maximum de ses capacités d'accueil. Celui de Chavagné est, quant à lui, considéré comme un cimetière de quartier. Ainsi, la Commune peut y répartir les équipements obligatoires - détaillés dans le Code Général des Collectivités Territoriales - avec celui du bourg. Il souffre toutefois d'un manque de considération des habitants, notamment du bourg, en lien avec l'histoire de la Commune, datant du temps où La Crèche et Chavagné étaient 2 Communes distinctes.

### Des reprises de tombes et des aménagements paysagers à venir

Le comité va également se concentrer sur la reprise de tombes, surtout dans le cimetière du bourg. En effet, en raison d'un grand nombre de concessions perpétuelles, les limites de places sont atteintes, car la rotation ne se fait plus. La reprise de tombes est une procédure d'une durée de plus de 3 ans, très cadrée, permettant la réhabilitation des sépultures abandonnées.

Dans chacun des cimetières, les aménagements paysagers manquent également cruellement, donnant à ces lieux de recueillement un aspect assez austère et rendant l'entretien difficile par les services techniques municipaux. À ce titre, un nettoyage participatif avait été organisé, avec succès, par la nouvelle équipe municipale, en juin 2020.

Les tarifs et le règlement des cimetières vont en outre être revus, permettant de cadrer plus

précisément, notamment, l'intervention des entreprises extérieures et d'envisager la police funéraire. À noter que la Maire est responsable de la sécurité et de la salubrité des cimetières.

### Les habitants au cœur de la consultation

2 habitants volontaires ont souhaité intégrer le comité consultatif à sa création. Michèle Chuillet faisait partie des Créchois qui ne souhaitaient pas être inhumés à Chavagné et elle a à cœur de pouvoir faire avancer les choses dans ce domaine. *"J'étais bénévole au nettoyage participatif et au fil des conversations avec les autres membres, j'ai voulu m'investir pour trouver des idées et des solutions, en tenant compte des contraintes financières de la Commune"* explique-t-elle. Gérard Grether, quant à lui, avait simplement envie de *"s'impliquer en tant que citoyen"*. Il considère que *"les cimetières sont un vrai sujet de société. Au-delà de la réglementation, il y a un aspect sociologique, humain mais aussi patrimonial"*.

### Des perspectives innovantes

Plusieurs orientations commencent à se dessiner, en tenant compte de l'évolution des tendances en matière d'inhumation, à savoir la crémation en augmentation constante et des conceptions plus arborées et naturelles.

Ainsi, un terrain, acheté par la Ville il y a quelques années, rue de Pain Perdu, pourrait être aménagé en cimetière naturel\*, du type de celui que l'on trouve quartier de Souché, à Niort.

D'autre part, la découverte récente d'un ancien cimetière à Chavagné pourrait donner lieu à la création d'un site cinéraire naturel en sous-bois.

L'idée est d'offrir aux Créchois une palette de choix en matière d'inhumation et de donner un aspect digne et respectueux aux lieux existants et à ceux à venir.

\* Un cimetière naturel est un lieu pensé pour réduire au maximum son empreinte écologique et relier le plus possible le visiteur à la nature. Le corps et les cendres sont rendus le plus naturellement à la terre.

### Idée reçue...

Les concessions funéraires sont facultatives dans les cimetières. Seul le terrain commun est obligatoire dans le cimetière communal. Celui-ci est accessible à toute personne habitant la Commune, décédée sur la Commune, ou dont la famille est inhumée sur la Commune. La famille peut faire le choix de transformer le terrain commun en concession par la suite.

## Les cimetières de la Commune

### Cimetière du bourg



**1538 emplacements :**  
1459 caveaux  
64 colombariums  
15 cavurnes

### Cimetière de Chavagné



**398 emplacements :**  
390 caveaux  
8 cavurnes

### Cimetière de Breloux



Actuellement en état de grand délabrement, le cimetière de Breloux est un lieu à sauver en terme de patrimoine et d'histoire. Ses 186 emplacements vont faire l'objet d'un inventaire précis par l'Adane, association archéologique Créchoise et membre du comité consultatif. Plusieurs personnalités locales y sont inhumées, comme par exemple, le sculpteur Jean-Baptiste Baujault.

Sans oublier... 391 cimetières familiaux protestants, privés, dont beaucoup sont à l'abandon.

### Lexique

**Concession :** une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière, dont on achète l'usage (mais non le terrain). Elle peut également prendre la forme d'un emplacement réservé aux urnes funéraires au sein d'un colombarium. L'acte de concession précise qui en sont les bénéficiaires, ainsi que la durée.

**Terrain commun :** c'est un emplacement au cimetière dont la commune est obligée de disposer (contrairement aux concessions cimetières). Il est possible d'y faire inhumer gratuitement des défunts.

**Caveau funéraire :** c'est le terme qui désigne une construction maçonnée au sein du cimetière et qui reçoit l'inhumation des cercueils. Il appartient à la famille de choisir d'en installer un.

**Colombarium :** c'est une structure constituée de nombreuses cases dans lesquelles sont déposées les urnes funéraires contenant les cendres des disparus.

**Cavurne :** il s'agit d'un monument cinéraire qui possède un statut spécifique : l'urne est en effet conservée sous terre, on parle alors d'inhumation, même si le corps a été incinéré.

**Ossuaire :** c'est un site destiné à accueillir les ossements humains. Il permet de recueillir les restes mortels qui resteront là perpétuellement, lors d'une reprise de tombe.

**Site cinéraire :** site destiné à l'accueil des cendres. Il est composé d'un jardin du souvenir et de colombariums.

## LES CIMETIÈRES FAMILIAUX PROTESTANTS

L'association pour la sauvegarde des cimetières familiaux protestants (ASCFP) œuvre pour leur sauvegarde, en informant les propriétaires et en leur proposant des solutions pour l'entretien et la réhabilitation de ce petit patrimoine rural.

+ d'infos : <http://www.ascfp.fr/>



## VIE CRÉCHOISE



### Devenez assesseur dans un bureau de vote !

**La Mairie lance un appel à volontaires, auprès des électeurs inscrits sur les listes électorales de la Ville de La Crèche, pour devenir assesseur dans un bureau de vote pour les futures élections.**

Cette fonction bénévole (Article R44 du Code Électoral) mobilisera les volontaires des élections de l'ouverture à la clôture du scrutin, jusqu'au dépouillement complet.

#### Le rôle des assesseurs

Un assesseur est une personne qui accompagne le président d'un bureau de vote, afin de s'assurer que le vote se déroule dans de bonnes conditions et dans le respect de la loi.

Il vérifie l'identité des électeurs et leur inscription sur la liste électorale, surveille les signatures sur la liste d'émargement ou participe à l'organisation du dépouillement.

Il est demandé aux assesseurs d'être présents à 7 h 45, avant l'ouverture du scrutin, qui débute à 8 h, afin de se répartir les tâches avec les autres membres du bureau de vote.

Les assesseurs devront signer la liste d'émargement et être présents pour la rédaction du procès-verbal une fois le scrutin clos.

**Contact : service accueil, état-civil, élections  
Tél. 05.49.25.50.54**

**Mail : [contact@ville-lacrecche.fr](mailto:contact@ville-lacrecche.fr)**

**Date limite des candidatures : lundi 3 mai 2021.**

### Portrait

**Début mars, Flavio Vitillo a intégré les effectifs municipaux en qualité de policier municipal.**



Militaire durant 23 ans, ce papa de 46 ans a "roulé sa bosse" dans l'armée de terre, puis la Sécurité civile, comme chef de section dans les missions de secours (feux de forêts, tremblements de terre, inondations), puis à la Direction générale de la Sécurité civile et la gestion des crises (DGSCGC). Flavio Vitillo a passé 3 ans en outre-mer dans un régiment de service adapté. "J'étais formateur pour des jeunes en décrochement scolaire, mais avec un encadrement militaire adapté et je gérais également les risques naturels" explique-t-il.

Suite à une reconversion, il a été attiré par la conception pédagogique de la Ville en matière de police municipale. "J'ai toujours fait du service public et été au contact de la population. C'est ce concept de police de proximité qui m'a attiré à La Crèche."

En dehors de ses heures de travail, Flavio Vitillo, originaire de La Rochelle, est également Directeur du centre de formation et d'intervention de la SNSM. Il forme ainsi les jeunes surveillants de plages et assure les dispositifs de prévention et de sécurité dans les domaines du sport liés à la mer.

Le policier conclut : "La Crèche est une commune agréable à vivre. Je considère qu'avec plus de dialogue et de pédagogie et qu'en faisant participer les habitants, on peut arriver à vivre ensemble et de façon plus raisonnable".

### Commémoration du 19 mars 1962

La cérémonie commémorative du 19 mars 1962, à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et Maroc s'est tenue à la stèle éponyme, au rond-point de l'entrée de la Ville, en fin de journée.



En présence des Présidents des associations d'anciens combattants, Marc Ingrand pour la FNACA et Gilbert Laurant pour l'UDCR, et leurs porte-drapeaux, d'Hélène Havette, Conseillère Départementale, de Marie-Laure Watier, Adjointe à la Maire et conseillère défense, et de 2 élus du Conseil Municipal des Jeunes, la Maire, Laetitia Hamot a lu l'ordre du jour n°11 du Général Ailleret. Après les dépôts de gerbes, la cérémonie s'est poursuivie au monument aux morts avec la lecture du texte de la FNACA et du message national officiel. La commémoration s'est achevée par le dépôt de nouvelles gerbes et bouquets.



### PLANTATION DE HAIES

Dernièrement, le GAEC de la Plaine de Foumard, d'Azay-le-Brûlé a planté 2 haies différentes de près de 300 mètres chacune, sur l'une de ses parcelles de 22 hectares, à la Crépinière. Cette opération a réuni sur la journée une vingtaine de personnes volontaires. Ils ont partagé la plantation d'érables, d'amandiers, de cerisiers, de chênes, de troènes, de prunelliers, de cornouillers, de noisetiers et d'ormeaux - 1000 plants au total. Cette action va permettre de couper le vent important sur ce site, de collaborer au développement d'un paysage bocager, et surtout de favoriser le développement des auxiliaires de culture, qui contribuent aux services écologiques rendus par la biodiversité.



### Campagne de stérilisation des chats errants

La 3<sup>ème</sup> campagne de stérilisation des chats errants débutera en mai, en partenariat avec l'association Amour pour les Animaux (APA) et un vétérinaire de Saint-Maixent-l'École.

Si vous constatez la présence d'animaux, isolés ou en groupe, dans votre rue ou dans votre quartier, merci de bien vouloir le signaler à la Mairie, afin d'établir la liste d'interventions.

**Tél. 05 49 25 50 54**

**Mail : [accueil@ville-lacrecche.fr](mailto:accueil@ville-lacrecche.fr)**

N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées, le lieu et le nombre d'animaux concernés.

**+ d'infos : [www.ville-lacrecche.fr](http://www.ville-lacrecche.fr), rubrique Vivre au quotidien/Environnement/Stérilisation des chats errants.**



## Le mot de l'agriculteur

Médéric Rousseau,  
agriculteur à Drahé

### La taille des haies des particuliers

Il est nécessaire de tailler les haies et les arbustes débordant sur la voie publique, en limite de propriété. Cela facilitera notamment aux agriculteurs le passage sur la voie, sans endommager leurs véhicules et plus particulièrement les rétroviseurs des tracteurs. La taille des haies bénéficiera également aux bus scolaires qui sillonnent les hameaux. Afin de faciliter la coupe, il est préférable de ne pas attendre trop longtemps pour intervenir. Ainsi, une taille régulière permet un travail plus rapide et plus facile car elle consistera à couper la pousse de l'année. Les déchets de taille ne doivent pas être déposés dans les champs mais à la déchetterie. Celle-ci prend en charge les végétaux pour les transformer en compost, qui peut être par la suite utilisé dans les jardins.

**L'arrêté du 24 avril 2015, relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales prévoit qu'il est interdit de tailler les haies et les arbres entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet, période de reproduction et de nidification des oiseaux.**

à noter

### INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE POUR LA RENTRÉE 2021-2022

Les inscriptions sont ouvertes. Elles concernent les enfants nés en 2018 et les nouveaux arrivants.

Consulter les modalités d'inscriptions

sur le site de la Ville :

[www.ville-lacrecche.fr](http://www.ville-lacrecche.fr)

Rubrique Grandir et s'épanouir/  
Scolarité/Inscriptions écoles

## ASSOCIATIONS



## Les subventions aux associations

**Le Conseil Municipal du 30 mars sera consacré au vote du budget de la Commune.**

À cette occasion, les subventions attribuées aux associations feront l'objet de délibérations. La Municipalité a souhaité renouveler son engagement dans le soutien aux associations pour 2021. La subvention est en effet un réel outil de démocratie, car si c'est la Municipalité qui la délivre, c'est bien l'association, sous l'égide de son assemblée générale, qui décide de son usage.

### 3 grandes catégories de subventions

**Les subventions de fonctionnement** soutiennent la création et l'animation quotidienne de la structure.

**Les subventions d'investissement** concernent les projets d'achat des associations, dans le but d'enrichir leur matériel.

**Les subventions de projets** servent à financer un projet ponctuel (manifestation, voyage...).

### Critères d'attribution

La Municipalité a mis en place des critères d'attribution spécifiques à chaque type de subvention. Parmi eux, on peut trouver :

**Pour les subventions de fonctionnement :** le nombre d'adhérents et les publics ou domaines concernés par les actions des associations (enfants, seniors, personnes en situation de handicap, lutte contre les stéréotypes ou la discrimination, solidarité, environnement...) peuvent donner lieu à des financements « coup de pouce ».

**Pour les subventions d'investissement et de projets :** l'aide au financement d'un projet doit concerner la réalisation future d'une action concrète (montage d'une exposition, organisation de manifestations festives, sportives, nouvelle activité...). Cette aide ne dépasse pas 75 % du budget global du projet.

### Un espace d'échanges pour les associations au marché

En cette période contrainte pour le monde bénévole, la Mairie souhaite soutenir ses associations en leur permettant de se rapprocher des habitant-e-s.

Ainsi, à partir de début avril, la Commune met à disposition un stand, aux halles, durant le marché du dimanche entre 9 h et 12 h.

L'objectif est de permettre aux associations qui le souhaitent de bénéficier d'un temps en direct avec les Créchoises et les Créchois. Ce moment pourra être dédié à la présentation de l'association, à la mobilisation ou la remobilisation des bénévoles et au recrutement d'adhérents.

Les associations volontaires devront s'inscrire par mail, réserver une ou plusieurs dates. Un planning des occupations sera établi. L'espace dédié permet la présence de 2 associations en même temps.

#### Informations complémentaires

Contact : Slimane Zediallah, coordinateur de la vie associative et participation citoyenne

Tél. 05 49 25 50 54

Mail : [vapc@ville-lacrecche.fr](mailto:vapc@ville-lacrecche.fr)



### "Un mois sans..."

par Voisin Voisine Zéro Déchet (VZD)

En avril, on ne jette plus, on répare !

**Le défi du mois :** trouvez chez vous un appareil électrique ou électronique qui ne fonctionne plus (cherchez bien dans vos placards ou au grenier, vous en avez sûrement au moins un !) et rendez-vous dans un repair café...

#### 2 adresses près de chez vous :

- "Repair café" : maison de quartier de Souché, 3 rue de l'aérodrome à Niort
- Centre Socio-Culturel du parc Chabot : 34 rue de la Tour Chabot à Niort

#### Dans la même optique de non-gaspillage et réutilisation des objets :

- Le Bazar solidaire collecte, trie, valorise et revend des objets dont vous souhaitez vous débarrasser : 111 A rue de Goise à Niort.
  - La recyclerie Tri d'Enfer donne une seconde chance aux objets jetés en déchetterie qui sont encore en état de servir : site de la déchetterie de Saint-Maixent-l'École
- N'hésitez pas à partager vos expériences sur **Facebook voisinvoisinezerodechet**

l'astuce



## TRIBUNE DES ÉLUS

EXPRESSION DES GROUPES  
POLITIQUES REPRÉSENTÉS  
AU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA CRÈCHE

Le mois de mars est toujours particulier dans nos collectivités locales. C'est la période du bilan budgétaire de l'année passée, celle du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'année en cours, avec en ligne de mire, le vote du budget début avril. C'est vrai pour notre Commune de La Crèche, c'est aussi vrai pour la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre.

Beaucoup de Créchois et Créchoises ignorent le poids de la Communauté de Communes dans nos vies. Beaucoup, voyant l'étendue des zones d'activité et de l'activité économique, s'imaginent que La Crèche est une Commune riche. Mais ce que beaucoup ignorent c'est qu'en réalité, **la totalité des taxes dites économiques (ou professionnelles), sont versées à la Communauté de Communes.** Néanmoins, toutes les entreprises participent au financement de notre collectivité par le biais de la **taxe foncière, comme le font tous les propriétaires fonciers.** La taxe foncière était historiquement basse sur La Crèche, notamment en raison de son dynamisme économique. Lorsque la compétence économique a été transférée par le passé à la Communauté de Communes, **c'est une importante source de revenus que notre Commune a perdue. Aujourd'hui, c'est la taxe d'habitation qui est supprimée...** par l'État. Certes, l'État va compenser sur les bases de 2017, mais il sera désormais impossible d'adapter cette ressource. Il ne reste plus à notre Commune que

**MAJORITÉ MUNICIPALE :** Laetitia HAMOT, Larry GRELAUD, Marie-Laure WATIER, Serge GIRAUD, Évelyne AUZURET, Sébastien GUILLON, Sophie FAVRIOU, Pascal ROSSARD, Michèle PETITCOULAUD, David BARANGER, Sébastien FORTHIN, Aurore DOMIN, Catherine GARREAU, Jean-Yves GRARD, Christine ROSSARD, Yannick MAILLOU, Élodie GUILLIOT, Rémi PETTEX-SORGUE, Yoann TOURET, Élodie DELANEAU, Christian HÉRAUD, Lucile MATHIEU

### ENSEMBLE, LA CRÈCHE DE DEMAIN !

#### Du Riffi à la Communauté de Communes

Comme vous avez pu le lire dans la presse « les caisses de la Communauté de Communes sont vides ». Une fois encore nous nous demandons pourquoi donner une conférence de presse avant même de régler cela entre élus.

La Communauté de Communes, c'est pour la Crèche : l'aménagement et la gestion de la zone Atlansèvre, avec le succès que nous lui connaissons depuis ces dernières années, l'arrivée d'entreprises donc impôts et taxes mais aussi créations d'emplois. Sur cette zone il reste encore énormément de choses à faire. Par ailleurs, ce sont aussi les lourds travaux sur l'assainissement, la jonction des deux stations indispensables au développement, le centre de loisirs, la gestion de la piscine depuis 2006, l'habitat regroupé du Bourdet ...

Sur le territoire des 19 communes ce sont : des lotissements intercommunaux, un multiple rural, des habitats regroupés, deux EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des zones artisanales, deux médiathèques, une maison des services, un centre de loisirs « O'Val des loisirs », des attributions de compensations, des subventions pour l'arrivée de la fibre et ..... une future piscine intercommunale. La liste n'est pas exhaustive.

Ces décisions ont profité à l'ensemble de la population et ont fait de notre territoire un lieu bénéficiant de services de proximité.

Il convient certainement de regarder aux dépenses, aux économies ou aux projets mais de grâce, ne jetons pas ce qui a été fait et surtout essayons de nous entendre avant de convoquer la presse. Les chefs d'entreprises et les banques la lisent aussi ... Faisons preuve de diplomatie, qui conduit à la

### LA CRÈCHE EN TRANSITION DÉMOCRATIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

la taxe foncière pour ajuster sa politique fiscale. Les autres taxes sont marginales.

Le débat d'orientation budgétaire de La Crèche s'est déroulé dans une ambiance cordiale. Tout le monde salue le travail réalisé par la trentaine de bénévoles qui a participé au comité budget. Nous reviendrons plus en détail sur le budget de La Crèche dans un prochain numéro, notamment sur la renégociation des prêts qui nous permet de dégager 100 000€ d'investissement, dès cette année, utile alors que le plan de relance offre de nombreuses opportunités de subventions.

En revanche, le débat d'orientation budgétaire de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre a été plus animé. Et pour cause : en janvier, le cabinet d'audit KPMG a présenté un **rapport alarmant, qui s'est par la suite avéré faux. La situation est encore plus critique.**

Nous avons notamment découvert que le plan de financement du centre aquatique est incomplet :

- En octobre 2019, 6 mois avant les élections municipales, une subvention de 500 000€ a été refusée par le Département. Or, l'information n'était pas sortie du bureau du Président, elle apparaissait toujours dans le plan de financement.

- Des terrains sur notre Commune, zone d'activités Champ Albert, devaient être vendus par la Communauté de Communes, pour financer le centre aquatique. Il manque toujours 450 000€ de cession à réaliser. Là encore, le plan de financement n'a pas été corrigé.

Le comité de pilotage du budget a pu rattraper d'autres erreurs, mais **il reste un manque de financement de presque 1 million d'euros** qu'il va falloir combler. On constate également une envolée des charges de fonctionnement, liée à la création de nombreux services, lors du précédent mandat. L'ouverture prochaine du centre aquatique

va encore aggraver la situation. **À partir de 2023, c'est environ 1 million d'euros par an qui manquera, pour boucler un budget sans investissement.** A l'heure où nous écrivons cette tribune, les orientations budgétaires sont floues et c'est très inquiétant.

Nous avons profité du débat pour montrer l'inacceptable : la Communauté de Communes vend pour 1,2 M€ de terrains sur La Crèche (+ 5 M€ encore à vendre), pour financer le centre aquatique, et en même temps, ne pourrait financer la rénovation de la piscine de La Crèche, moins coûteuse... La fermeture de la piscine, dès cet été 2021, a même été évoquée pour des raisons financières. Nous nous y sommes fermement opposés. **Nous pensons avoir été entendus.**

La Communauté de Communes, qui se finance sur les taxes économiques, mais aussi sur la taxe foncière, **capte à elle seule 55% de la totalité des taxes et impôts prélevés sur tout le territoire.** Le montant de sa taxe foncière est **supérieur de 30% à la moyenne de la strate.** La Communauté de Communes ne manque pas de ressources fiscales, mais peut-on accepter qu'elle en prélève encore plus ? C'est un débat qui est ouvert. Une situation financière aussi dégradée nous inquiète fortement et impactera forcément les habitants.

Le travail que nous avons commencé à mettre en place pour assainir les finances de la Commune est transposable au Haut Val de Sèvre, cela n'est donc pas impossible. Néanmoins, c'est une collectivité beaucoup plus grosse, avec un système politique beaucoup plus complexe. Nous ne sommes qu'une commune parmi les 19. Chaque mesure prend plus de temps à être décidée et à mettre en place. Le temps joue contre nous. •

#### négociation pacifique pour l'intérêt de tous !

#### La redevance d'occupation du domaine public

En 2020, notre équipe avait demandé à la majorité d'exonérer les entreprises, artisans et commerçants de la redevance d'occupation du domaine public. Cette demande avait été entendue et une délibération avait été prise le 13 Octobre 2020. Nous étions intervenus pour indiquer à la majorité qu'une nouvelle demande serait effectuée pour l'année 2021 en fonction de la situation sanitaire de notre pays. Après 3 mois, nous savions, qu'en 2021, la situation resterait compliquée pour tout le monde et le couvre feu a ajouté des difficultés supplémentaires aux entreprises du territoire. La majorité a proposé de reconduire cette exonération pour l'année 2021. Cette délibération a été votée à l'unanimité des élus présents dans la salle.

#### Le réaménagement de la dette

Au conseil municipal du 6 Mars dernier la majorité souhaitait cette fois réaménager onze emprunts souscrits auprès du crédit Agricole.

L'idée est, pour la majorité, de dégager des marges de manœuvres afin de pouvoir investir.

Ce réaménagement a une nouvelle fois un coût puisque pour pouvoir augmenter la durée de remboursement et par la même diminuer le montant des annuités ce réaménagement va coûter à la commune 145 000 € sur les 14 ans d'emprunt. Nous avons voté contre cette délibération.

#### Question écologique autour du Gazon synthétique à l'école

Lors du dernier conseil municipal, il y avait l'achat d'un gazon synthétique pour l'école maternelle s'élevant à 2340 €.

Pendant les vacances de toussaint, une dalle de béton avait été coulée autour des 2 arbres situés dans la cour d'école. Elle les enserrait si fort qu'elle mettait en péril leur survie.

Nous avions alors soulevé le problème au Conseil municipal. La majorité avait affirmé alors que les arbres ne craignaient rien et que le béton allait être « perméabilisé ». En effet depuis quelque temps, plusieurs trous ont été pratiqués dans ce revêtement, mais ceci nous semble nettement insuffisant pour permettre aux arbres de recevoir les nutriments essentiels à leur survie ainsi qu'une respiration nécessaire du système racinaire.

De plus, sur ce béton, va être posée de l'herbe synthétique et nous le déplorons car cela va renforcer le côté artificiel d'un endroit très prisé des enfants.

Nous défendons tous la préservation de la nature et la majorité en a fait un enjeu majeur de son mandat. Peut-on parler de micro forêts et de centre bourg végétalisé quand est installée une pelouse synthétique là où les utilisateurs, écoliers d'aujourd'hui, seront les citoyens de demain, porteurs des idéaux environnementaux et de respect de la nature.

De plus ce gazon, même synthétique, nécessite un nettoyage au moins annuel ce qui entrainera forcément un gaspillage d'eau. Nous sommes loin du cercle vertueux de pratiques éco-responsables.

Continuez à bien prendre soin de vous

Pour garder le lien

Nous contacter

[ensemblelacrechededemain@gmail.com](mailto:ensemblelacrechededemain@gmail.com)

Nous suivre

Facebook [ensemblelacrechededemain](https://www.facebook.com/ensemblelacrechededemain) •

# INTER-COMMUNALITÉ



7 bd de la Trouillette  
79400 Saint-Maixent l'École  
Tél. 05 49 76 29 58.  
<https://cc-hautvaldesevre.fr/>  
Communauté de Communes  
Haut Val de Sèvre.



Suivez l'actualité des zones d'activités Atlansèvre et des entreprises du territoire sur le site [www.atlansevre.fr](http://www.atlansevre.fr) et [f](#) Atlansèvre - pôle économique.

## La Véloroute 94 en Haut Val de Sèvre

**Le Département des Deux-Sèvres aménage en 2021 un itinéraire cyclable entre Échiré et Chenay, d'une longueur de 60 km environ, transitant par le Haut Val de Sèvre.**

Cet équipement est un tronçon de la future Véloroute 94 (V94), reconnue d'intérêt national, qui permettra de faire la jonction entre deux routes européennes, la Véloodyssée (EuroVélo 1), à l'Ouest, et la Scandibérique ou Route des Pèlerins (EuroVélo 3), à l'Est.

La V94 empruntera des chemins et des routes peu fréquentées sur les Communes d'Échiré, où l'itinéraire se connectera à la Vélo Francette, Saint-Gelais, Chauray, François, La Crèche, Sainte-Néomaye, Azay-le Brûlé, Saint-Maixent-l'École, Nanteuil, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Souvigné, Sainte-Éanne, La Mothe-Saint-Héray, Exoudun, Bougon, Avon et Chenay.

La V94 rejoindra ensuite le Parc Naturel Régional de La Brenne par Poitiers et



Chauvigny.

La date prévisionnelle d'ouverture de la V94 en Deux-Sèvres est prévue dans le courant de l'été 2021.

**+ d'infos : [www.cc-hautvaldesevre.fr](http://www.cc-hautvaldesevre.fr), rubrique Compétences/Tourisme-patrimoine/Développement touristique.**

### Nouveau au centre de loisirs ! Inscriptions en ligne avec le Portail Familles

Le Portail Familles permet de gérer les inscriptions aux accueils de loisirs, aux activités en ligne et au foyer ados, 7/7 jours et 24/24 heures, depuis n'importe quel équipement (ordinateur, tablette, smartphone).

Il suffit d'ouvrir un compte et se connecter sur le site

<https://hautvaldesevre.portail-familles.net/>



**Informations complémentaires : [www.cc-hautvaldesevre.fr](http://www.cc-hautvaldesevre.fr), rubrique Compétences/Animations jeunesse/Accueils de loisirs**

## Révision du PLUi n°1

**La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre engage la révision n°1 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal.**



Depuis son approbation en janvier 2020, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a fait l'objet de plusieurs recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers. La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre dispose des justifications nécessaires pour répondre aux recours mais il existe toujours

un risque en matière de contentieux. Aussi, afin de sécuriser le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'éviter son annulation par le juge administratif, le Conseil Communautaire engage la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Les habitant-e-s ont la possibilité d'exprimer leurs remarques, questions ou contributions à l'élaboration du projet :

**Informations complémentaires :  
Contact : service urbanisme de la Communauté de Communes  
Tél. 05 49 76 75 95  
Site : [www.cc-hautvaldesevre.fr](http://www.cc-hautvaldesevre.fr), rubrique Compétences/Urbanisme/PLUi**



**Depuis le 23 mars, la médiathèque vous accueille de nouveau aux horaires habituels :**

Mardi- jeudi- vendredi : 15 h-18 h 30  
Mercredi : 14 h-18 h 30  
Samedi : 9 h 30-12 h 30

Les consignes sanitaires restent les mêmes : port du masque obligatoire à partir de 6 ans, désinfection des mains, distanciation physique, pas de consultation sur place, ni de poste internet ...

Pour mieux vous servir, le service de prêt-à-emporter est toujours disponible.  
Renseignements au 05-49-05-36-09 et sur [www.cc-hautvaldesevre.fr](http://www.cc-hautvaldesevre.fr)

**Médiathèque intercommunale La Ronde des mots  
05 49 05 36 09 - 1, rue des Écoles 79260 La Crèche**

**Horaires d'ouverture :**  
Mardi-jeudi-vendredi 15 h - 18 h 30  
Mercredi 14 h - 18 h 30  
Samedi 9 h 30 - 12 h 30

Mail : [mediatheque.lacrecche@cc-hvs.fr](mailto:mediatheque.lacrecche@cc-hvs.fr)  
Site : [www.cc-hautvaldesevre.fr](http://www.cc-hautvaldesevre.fr)  
Facebook : Médiathèques intercommunales Haut Val de Sèvre

### Un nouveau Promeneur du Net

Jérôme Bernier, animateur au secteur ado de Pamproux, a depuis peu rejoint Yohan Pouponnot et Babette Bouhier comme Promeneur du Net.

Le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Présent sur les réseaux sociaux son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations. De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré. Les Promeneurs du Net s'adressent aux jeunes de 11 à 25 ans.

**+ d'infos : [www.cc-hautvaldesevre.fr](http://www.cc-hautvaldesevre.fr), rubrique Compétences / Animations jeunesse/ Activités ados**



3 & 4 avril  
**STAGE REIKI 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**  
Organisé par Hashi-Hikari  
Siège de l'association :  
28 rue HG Clouzot  
à 9 h  
Réservation obligatoire

Tél. 06 20 26 71 35  
Mail :  
hashi-hikari@laposte.net

Mercredi 7 avril  
**RÉUNION  
D'INFORMATION A MAP  
DE LA CERISAN**

Organisé par la Municipalité  
Grandes salles de Champcornu  
à 18 h 30  
Inscription obligatoire

Tél. 05 49 25 50 54  
Mail : vapc@ville-lacrecche.fr

Du 12 au 16 avril  
**ACTIVITÉS JEUNESSE**

Organisées par la  
Municipalité  
3 activités au choix :  
Aprèm' sport, Aprèm' créatifs,  
Aprèm' "Dessine-moi un  
clown"  
Sur inscription

+ d'infos : www.  
ville-lacrecche.fr

Samedi 24 avril  
**COURSE AUX DÉCLÉS**  
Organisée par le C.M.  
Halles du Lacrèche à 14 h 30  
Réservation obligatoire  
Tél. 05 49 25 50 54  
Mail :  
vapc@ville-lacrecche.fr

Samedi 24 avril  
**VOYAGE SONORE**  
Organisé par Hashi-Hikari  
Siège de l'association :  
28 rue HG Clouzot  
à 15 h  
Réservation obligatoire

Tél. 06 20 26 71 35  
Mail :  
hashi-hikari@laposte.net

Dim. 25 avril  
**JOURNÉE NATIONALE  
DU SOUVENIR DES  
VICTIMES ET DES HÉROS  
DE LA DÉPORTATION**  
Conditions d'ouverture  
au public selon  
directives sanitaires en  
vigueur à cette date

**APRÈM' sport**      **APRÈM' créatifs**

**REPORTÉ**

**Vacances de printemps**  
Du 12 au 23 avril 2021

**ATELIER**  
Dessine-moi un clown

**Infos et inscriptions MAIRIE**  
Tél. 05 49 25 50 54  
www.ville-lacrecche.fr

VILLE DE LA CRÈCHE

## LE CARNET

### NAISSANCE

9 mars : Samuel BIRON

### MARIAGE

27 février : Alain CLUZEAU & Catherine CHAUVET

### DÉCÈS

8 février : Régine LABBAYE	84 ans
10 février : Philippe DESRAY	57 ans
12 février : Michel MONNET	88 ans
22 février : Lucienne CHALET	88 ans
26 février : Jacques GELIN	77 ans
9 mars : Jeanne GREGOIRE	91 ans
11 mars : Marc POMMIER	72 ans
15 mars : Denise RIGAL	92 ans

### Nouvelles entreprises Bar-restaurant



**Le Vit'Fait**, bar-restaurant, a ouvert ses portes mi-mars. Carine Fortuna et Pascal Juin proposent actuellement de la vente à emporter : plats chauds, salades, coffrets de bières...

**81 bis avenue de Paris**

Actuellement : ouverture du mardi au samedi, de 10 h à 18 h 30.

Repas du midi seulement.

**Contact**

Tél. 05 49 16 84 13

Mail : levitfait79@gmail.com

Facebook : Levit'fait Carinepascal

### Vétérinaire

**Le cabinet vétérinaire Molivet**, dirigé par le Dr Habib Salamé, soigne les animaux de compagnie depuis fin mars

**81 A avenue de Paris**

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30.

**Contact :**

Tél. 06 16 82 45 23



### SEMAINE DE LA PARENTALITÉ

**Du 28 mai au 4 juin**

Thème : "Le jeu et le je" (jeux et genres)

Programme en cours d'élaboration, selon les directives sanitaires en vigueur à cette date.

+ d'infos : www.ville-lacrecche.fr, rubrique Grandir et s'épanouir/Petite enfance

à noter

### Permanences mobiles des élus

Les permanences des élus, le samedi matin, se tiennent maintenant aussi dans les salles de quartiers :

**3 avril : Mairie**

**10 avril : salle de Chavagné**

**17 avril : Mairie**

**24 avril : salle de Boisragon**

Venez les rencontrer dans vos quartiers !